

Stop à la réorganisation des rythmes scolaires

Oui à l'aménagement des temps de vie des enfants

Claire Leconte – *Professeur émérite de psychologie et chercheur en chronobiologie*

LES RYTHMES SCOLAIRES : UNE HISTOIRE SANS FIN ?

Voilà plus de 160 ans que l'organisation des temps scolaires préoccupe, entre autres, l'académie de médecine. Ainsi en 1849-1850 une commission chargée d'une telle étude suggère « une diminution du temps des études, une augmentation de la durée des récréations, l'introduction d'exercices corporels pour compenser un « travail cérébral excessif et les inconvénients d'une vie trop sédentaire ». (In Leconte, 2011, p. 145). Dès 1955 la « Voix des parents » s'appuie sur les recherches menées par Alain Reinberg qui mettent en lumière le rôle capital des rythmes biologiques, permettant de mieux comprendre l'origine de la fatigue des enfants et des adolescents et les variations de leur attention intellectuelle (Ib. p. 148).

Aujourd'hui, tout le monde parle des rythmes scolaires mais personne ne sait ce que c'est. Tout comme en son temps St Augustin déclarait : « Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais bien ; mais si on me le demande, et que j'entreprends de l'expliquer, je trouve que je l'ignore », je dis qu'aujourd'hui les rythmes scolaires ont ce même statut, à savoir que chacun croit savoir ce que c'est si on ne le lui demande pas mais est incapable d'en donner une définition précise.

Les interrogations et les débats sur les « rythmes scolaires » reviennent en permanence sur le devant de la scène. Ces débats ont-ils lieu d'être ou masquent-ils divers problèmes que tout le monde préfère occulter pour ne pas avoir à assumer la responsabilité des solutions à trouver ? Ou pragmatiquement, s'ils sont pertinents, sont-ils pour autant bien posés ? C'est pour cette deuxième alternative que je penche.

Le terme lui-même n'est rien d'autre qu'une évolution du langage uniquement tributaire de l'évolution des connaissances scientifiques. Pourtant scientifiquement le rythme scolaire ne peut exister puisqu'un événement est dit rythmé s'il se reproduit à l'identique, en fonction d'une certaine périodicité. Or rien à l'école ne se reproduit à l'identique ni de manière périodique, ni au niveau de la journée, ni de la semaine, pas plus au niveau de l'année, il n'est qu'à voir les découpages aberrants liés aux zonages.

En 1959, après le développement des travaux de chronobiologistes tels que Alain Reinberg, La Revue Française d'hygiène et médecine scolaire et universitaire offre une tribune à des médecins qui vont mettre l'accent sur la nécessité de tenir compte dans l'établissement des horaires et des congés scolaires de paramètres psychophysiologiques particuliers aux enfants et adolescents : la santé mentale et physique de l'enfant n'est en rien bénéficiaire de 163 jours de classe effective pour 202 jours de congés. Alain Reinberg écrivait alors : « le temps scolaire quotidien ou annuel doit s'adapter aux rythmes biologiques et physiologiques de l'enfant ». Et c'est en réponse à ces constats scientifiques qu'en 1979, au JO, Avis et rapports du CES, n°11, 27 mars 1979, p.561-664, paraissait « organisation des rythmes scolaires et aménagement général du temps, avis adopté par le CES (Pierre Magnin rapporteur) », puis dans le n° 9, 3 juillet 1980, p.285-341, « séance du 14 mai 1980, Les rythmes scolaires (Émile Lévy rapporteur) ». Le rapport du recteur Magnin a fait l'objet d'une publication particulière : l'organisation des rythmes scolaires, Paris, 1986. À travers toutes les propositions faites apparaît le souhait principal que soit pris en compte « l'intérêt prioritaire de l'enfant », que la fatigue scolaire soit évitée, que les divers éléments de la journée de classe soient équilibrés ou plutôt répartis de manière harmonieuse. Le terme

nouveau était créé mais il correspondait bien à l'attente d'un recteur docteur en médecine et d'un professeur de médecine que les emplois du temps de l'école tiennent compte des besoins connus des enfants et des adolescents en matière de respect des rythmes biologiques.

Notons ici qu'il nous apparaît paradoxal que les inquiétudes quant au bien-être à l'école des élèves n'ont toujours intéressé d'abord que les académies de médecine et les médecins et pédiatres ou encore chronobiologistes, ainsi en était-il de Guy Vermeil, pédiatre et élève du Professeur Debré, qui en 1976 dénonçait dans un ouvrage « la fatigue de l'écolier » mais écrivait en 2001, qu'il choisirait aujourd'hui un autre titre pour un tel ouvrage, car les sources de fatigue sont plutôt à rechercher dans les erreurs de la vie familiale, notamment dans les insuffisances de sommeil. Je le constate plus encore aujourd'hui dans les nombreux suivis évaluatifs que je réalise, je n'ai cessé de l'évoquer lors des ateliers sur la concertation ce qui avait fait ironiser la présidente de l'atelier sur les rythmes éducatifs me disant qu'elle me promettait « qu'on rappellerait dans la loi que les parents doivent apprendre à bien faire dormir leurs enfants » !!! Mais pourquoi donc jamais aucun pédagogue ou éducateur ne s'est ému des méfaits dans les apprentissages de leurs élèves de l'organisation temporelle de l'école ? Doit-on s'en tenir à la parole de Laurent Frajerman (2013) qui considère que si le ministère veut rebondir sur la question des rythmes scolaires, il doit cesser d'opposer l'expertise des chercheurs à celle des enseignants ? Je réponds à cela que tout dépend de ce que l'on met derrière « l'expertise » des chercheurs.

Nous sommes en 2013, en train de réfléchir à « la refondation de l'école », pourrait-on justifier le fait qu'on ne continue qu'à s'intéresser à un aménagement des emplois du temps de l'école à l'heure où celle-ci est devenue la plus inégalitaire qui soit ? N'a-t-on pas plutôt à s'interroger sur les leviers à mettre en place pour qu'une réflexion de fond sur la possibilité de réorganiser les temps de vie des enfants et des adolescents, permettant entre autres l'installation d'une cohérence éducative, soit menée et aboutisse à l'ouverture de l'école vers la Cité et à la Cité ?

Pour que de tels leviers puissent voir le jour il est impératif d'éviter le carcan horaire ne permettant aucune innovation, ni pédagogique ni éducative. C'est probablement l'une des raisons qui fait que ce dossier réapparaît sans cesse à l'identique depuis cinquante ans. Or j'ose affirmer que si tel est le cas actuellement c'est parce que jamais aucun politique n'a eu le courage de l'aborder sous toutes ses dimensions, on ne l'a toujours réservé qu'aux temps scolaires. Si le changement, c'est maintenant, il faut aussi que cela change.

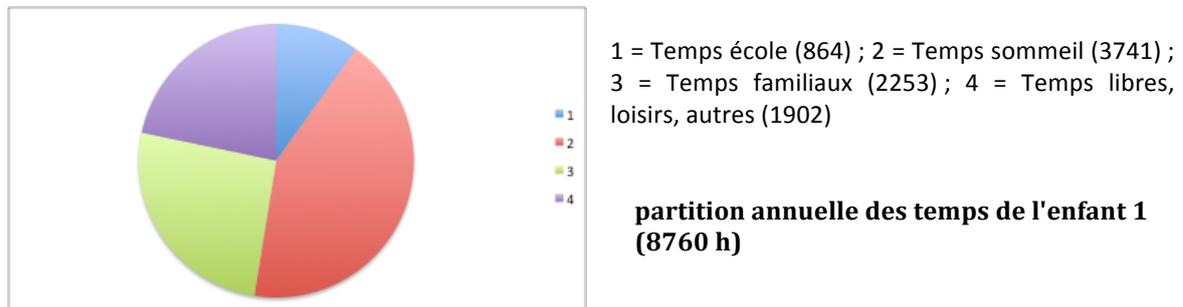
DE LA RÉORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES À LA CONSTRUCTION DE PROJETS ÉDUCATIFS DE TERRITOIRE

Jules Ferry, dans sa lettre aux instituteurs (17 novembre 1882), écrivait : « il ne suffit pas que vos élèves aient compris et retenu vos leçons, il faut que leur caractère s'en ressente ; ce n'est pas dans l'école, **c'est surtout hors de l'école qu'on pourra juger ce qu'a valu votre enseignement.** ». (In Leconte, *ibid.*, p. 147).

Quant à la déclaration de Condorcet présentée à l'Assemblée nationale en avril 1792, elle donne à l'éducation une finalité démocratique et jette les bases de l'Education populaire. « L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi... En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer promptement de la mémoire : on entretiendra dans les esprits une activité utile ; on instruira le peuple des lois nouvelles [...] qu'il lui importe de ne pas ignorer. On pourra lui montrer enfin l'art de s'instruire par lui-même. ». (Caceres, 1964). Ne devrait-on pas aujourd'hui considérer que cette continuité

éducative entre l'école et la vie doit être une des pierres de soubassement de la refondation de l'école ?

De plus il nous faut constater que si le temps scolaire semble imposer son organisation à toute la société, il ne représente pourtant qu'une partie infime du temps total de vie de l'enfant ? (cf. figure 1).



Dès 1834, le conseil royal de l'instruction publique fixe pour l'ensemble des écoles publiques une journée de classe de six heures avec une coupure de mi-journée de deux heures, soit une durée hebdomadaire de trente heures avec une journée de repos, le jeudi. Ceci pour dire que contrairement à ce qu'on avance souvent, la coupure du jeudi a précédé la loi sur l'école obligatoire.

À partir des années 1950, diverses initiatives modifieront les conceptions traditionnelles d'une journée scolaire : classes à mi-temps sportif, tiers temps pédagogique puis classes de découverte. Dans un rapport publié en 1962, R. Debré et D. Douady, tous deux médecins, recommandent que l'organisation de la journée de l'écolier respecte une triple alternance, à savoir celle entre le travail et le repos, une entre le mouvement et l'immobilité et une autre encore entre le rationnel et l'imaginaire. Pour eux il faut assurer des temps où l'activité motrice est libre, de plus ils insistent sur le fait que les activités artistiques sont tout aussi importantes que les rationnelles dans le développement. Ils regrettent que si ces alternances sont présentes dans la semaine, elles ne le sont pas du tout ou insuffisamment pendant la journée.

Un arrêté ministériel du 7 août 1969, applicable à la rentrée 1969, supprime les cours du samedi après midi et ramène à 27 heures l'horaire hebdomadaire de l'école élémentaire. Un tableau fixe les horaires de chaque groupe de disciplines, dont 10 heures pour le français et 5 heures pour le calcul, et précise que les horaires de ces deux disciplines seront groupés de préférence pendant les matinées et tend à placer l'après midi les disciplines d'éveil et les activités physiques et sportives. Même si la Circulaire n° IV 69-371 du 2 septembre 1969 atteste que cet arrêté fait appel à l'imagination créatrice des maîtres et à la recherche pédagogique, on ne pourra que constater que dans les écoles françaises, les matinées seront principalement consacrées au calcul et au français. L'arrêté ministériel du 12 mai 1972 fait passer la coupure de la semaine scolaire du jeudi au mercredi.

En 1981 François Mitterrand, nouveau président de la République, crée un ministère du Temps Libre dont le ministre, André Henry, ancien secrétaire de la Fédération de l'Éducation nationale, tentera, entre autres, de faire admettre le concept d'éducation populaire et les associations qui en sont porteuses, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, celui de la Culture, de la Communication et des Personnes âgées. La décennie qui suit verra fleurir divers lois et contrats visant à aménager différemment les temps scolaires : la circulaire Jospin-Bambuck du 2 août 1988 promet une liaison forte entre temps scolaire et temps

hors scolaire et permet de s'engager vers une politique globale d'aménagement des temps de vie de l'enfant ; la circulaire Jospin-Bambuck-Lang du 18 mai 1990 prend en compte tous les temps de l'enfant et permet l'élaboration de projets dans son intérêt : développer son autonomie, sa socialisation et sa capacité à élaborer des projets personnels et collectifs, contribuer à son insertion sociale et culturelle, faciliter sa réussite scolaire, et préconise la mise en place de projets locaux articulés avec les projets d'école. Ce sont les CATE (Contrats d'Aménagement des Temps de l'Enfant) devenus CVE (Contrats Ville Enfant) puis CVEJ (Contrats Ville Enfant Jeune) en 1993.

Une circulaire interministérielle (Éducation nationale, Culture et Jeunesse et Sports) du 31 octobre 1995 rappelle la volonté de l'état de pérenniser la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes avec le contrat ARVEJ qui regroupe tous les autres dispositifs (CATE, CVE, CVEJ) dans un contrat unique et pluriannuel. Un comité national de suivi et d'évaluation est constitué et la nécessité de rééquilibrer les différents temps de l'enfant est affirmée. L'aménagement des temps scolaires doit s'inscrire dans le cadre d'une organisation hebdomadaire sur au moins 5 jours. En 1998 une nouvelle circulaire interministérielle (Éducation nationale, Jeunesse et sports, Culture, Ville) définit les objectifs et modalités des Contrats Éducatifs Locaux (CEL) pour poursuivre la politique en faveur des enfants et des jeunes, circulaire qui rappelle que « l'aménagement des temps et des activités de l'enfant constitue un enjeu de société important ». Toutes ces bonnes volontés n'ont jamais permis de généraliser malgré le souhait proclamé par Ségolène Royal en 1999 de vouloir impulser une « politique de généralisation de l'aménagement du temps des enfants dans les écoles ». D'ailleurs en 2008, le décret n° 2008-463 du 15-5 modifie la durée de la semaine scolaire, impose 4 jours, et modifie le 4° de l'article 10-1 ajouté par le décret n°91-383 du 22 avril 1991 à savoir les mots 5 jours sont remplacés par 9 demi-journées, ce qui recentre les temps sur les seuls horaires scolaires.

UNE RÉFORME, POUR QUOI FAIRE ?

Il est tout à fait regrettable qu'ait été fait un copié collé de ce terme installé par le décret de 2008 d'autant que dans les objectifs annoncés on constate son inadéquation puisqu'il est dit 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la **journée** d'enseignement. Et tout le monde ne parle, le ministre lui-même, que de la semaine de 4,5 jours. Le décret ne précise en rien la nécessité de prendre en considération l'ensemble des temps de l'enfant ni le lien entre le temps scolaire et les temps non scolaires. Qu'en sera-t-il d'un projet éducatif global ?

Or l'objectif affiché de cette réforme est « mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous ». Mais comment peut-on encore avoir la naïveté de croire que la réussite est dépendante d'un quota d'heures plus ou moins important ?

Tous les psychologues et pédagogues savent bien que la qualité des temps tient à leurs contenus et aux pratiques et méthodes pédagogiques mises en œuvre.

La temporalité subjective d'un élève, son ou ses « rythmes » ne sont pas un donné mais un effet de l'activité qu'on lui propose et dans laquelle il s'engage (ou non). « *La durée apparente des tâches décroît à mesure que les activités sont moins morcelées, c'est-à-dire les changements moins nombreux (...). Plus une tâche a d'unité, plus elle risque de paraître intéressante. L'unité renforce la motivation (...). Plus une tâche a une unité, plus elle paraît courte* » affirme ainsi Paul Fraisse (1975). Pour sa part, dès 1964, Célestin Freinet s'insurgeait contre la manière scolastique de poser le problème de la fatigue et du temps à l'école : « *Il est admis officiellement que le jeune enfant ne peut pas travailler plus de 40 minutes, et qu'il*

faut ensuite, dans toutes les classes, 10 minutes de récréation. Or nous constatons expérimentalement, et cette constatation ne souffre que fort peu d'exceptions, que cette règle scolastique est fautive : lorsqu'il est occupé à un travail vivant qui répond à ses besoins, l'enfant ne se fatigue absolument pas et il peut s'y appliquer pendant deux ou trois heures. » Affirmation confirmée par de nombreux témoignages d'enseignants qui se sont engagés dans un travail de transformation, non du seul temps, mais des activités scolaires. Freinet va même plus loin lorsqu'il affirme crûment que « *la fatigue des enfants est le test qui permet de déceler la qualité d'une pédagogie.* ». Par ailleurs Gaston Bachelard oppose la richesse et la densité du temps : « Il existe un rapport inverse entre la longueur psychologique d'un temps et sa plénitude. Plus un temps est meublé, plus il paraît court. On devrait donner à cette observation banale une place primordiale dans la psychologie temporelle. Elle serait la base d'un concept essentiel. On verrait alors l'avantage qu'il y a à parler de richesse et de densité plutôt que de durée. »

L'adaptation des méthodes d'enseignement et des objectifs aux besoins de l'élève, grâce à une réorganisation complète des temps de vie de l'enfant dont font partie les temps scolaires est fondamentale si on veut réellement voir des changements se produire dans le rapport de chaque enfant à l'école. Ce n'est certes pas qu'un changement d'horaires, pas même un allègement dans le nombre d'heures, qui permettra d'atteindre cet objectif.

L'intérêt vrai pour l'enfant doit passer conjointement par une attention à son développement global, à son éducation non uniquement scolaire, à sa place dans la famille et dans la société. Si vraiment on veut que l'école réponde aux besoins de chaque enfant tout en le préparant à la vie qui s'ouvre devant lui, deux séries de facteurs doivent être pris en considération : ceux liés aux activités d'enseignement comme les finalités, les objectifs, les méthodes, les relations éducatives, les évaluations, et ceux liés à l'élève à savoir son âge, son niveau de développement, ses conditions de vie en particulier. C'est bien dire que seule une modification de l'emploi du temps scolaire n'y suffira pas. C'est une réorganisation complète des temps de vie de cet enfant qu'il est nécessaire de réaliser, en introduisant la réorganisation des temps scolaires, (pas des heures mais des contenus) au sein d'un projet éducatif qui prendra en compte les temps non scolaires de ces mêmes enfants. L'école doit aussi préparer l'élève à assumer ultérieurement sa vie de loisir (voir A. Henry) en organisant une alternance entre temps de travail et temps de repos et surtout en lui permettant de découvrir les expériences qui façonneront ses goûts, en découvrant à la fois les compétences qui sont les siennes et qui ne sont pas propres aux seuls acquis scolaires mais aussi des passions qui lui donneront envie de poursuivre en associations ou en clubs une activité éducative découverte grâce au projet éducatif construit autour de l'aménagement des temps scolaires.

C'est bien toute la réorganisation de l'action éducative, non uniquement scolaire, qui doit être centrale dans cette réforme, que je me refuse à appeler des rythmes scolaires. Ce qui signifie qu'on doit accorder autant d'importance aux temps donnés aux activités éducatives scolaires qu'aux activités éducatives non scolaires. Aucun de ces temps ne doit être émietté, ils doivent permettre que du sens soit donné à chaque activité proposée, seul moyen de permettre de développer des stratégies de transfert d'apprentissages. Quand un enfant découvre lors d'un parcours éducatif en astronomie que les apprentissages réalisés en géométrie en classe lui sont très utiles, cela ne peut que valoriser à ses yeux son travail scolaire. Mais il doit aussi pouvoir compter sur le fait que sa maîtresse (ou son maître) prendra en compte une compétence nouvellement acquise lors de son parcours. Cirque !

Binet et Henri (in Dupré, 1906) insistaient sur le fait que le travail du matin est celui qui produit le maximum de rendement, et conseillaient donc de réserver les classes du matin pour le travail le plus difficile. C'est sur ces conseils que nous avons décidé, voici plus de 16 ans, de monter un projet innovant, accompagné par les Francas pour les activités éducatives non scolaires prises en charge par la collectivité, dans un groupe scolaire lillois d'un quartier particulièrement défavorisé. Cet aménagement existe toujours aujourd'hui, ces enfants n'ont jamais connu la sinistre semaine de 4 jours, et a essaimé puisqu'un autre groupe scolaire, à Lomme, a construit son projet sur le même modèle d'aménagement des temps scolaires. Nous avons 5 matinées de 4 h (8h15-12h15) entrecoupées de deux pauses, et deux après midi de deux heures sans pause. Deux autres après midi sont consacrés aux parcours éducatifs encadrés par des animateurs ou professionnels qualifiés. Ce projet s'est construit grâce à la motivation forte de tous les acteurs éducatifs qui ont constitué le comité de pilotage qui, à Lomme comme à Lille, se réunit régulièrement. Nous avons travaillé ensemble pour organiser la succession des séquences pédagogiques tout au long des journées de classe, en particulier avec une réflexion importante sur l'alternance de ces séquences permettant de maintenir la disponibilité attentionnelle des enfants sur toute la matinée, sans que cela ne génère chez eux de la fatigue. L'alternance prescrite par Debré et Douady est ici bien respectée, toutes les disciplines y sont programmées.

Une collation, uniquement composée de fruits de saisons, est proposée à tous les enfants lors de la première pause de la journée (ce qui a entraîné un changement dans les goûters des parents remis aux enfants qui contiennent maintenant un fruit).

Les enseignants, même s'ils affirment, ce qui est vrai, que leur souci premier a été de répondre aux besoins des enfants, reconnaissent avoir retrouvé une qualité de vie professionnelle, d'avoir retrouvé les fondamentaux de leur métier. Le fait d'avoir des plages de temps libérées chaque semaine, quand leurs élèves sont en parcours éducatifs (deux AM par semaine) leur permet de gérer ce temps en fonction de leurs propres rythmes et besoins, ils font donc toutes leurs activités « invisibles » à ces moments là en ayant la liberté de gérer au mieux ces temps qui en deviennent plus efficaces - ce qui est rarement le cas des temps contraints d'autant plus quand ceux-ci sont éparpillés un peu chaque jour -. Ils gagnent ainsi du temps, et bien que restant sur place chaque jour pour réaliser toutes ces activités ils constatent qu'à la fin de la journée d'école, en rentrant chez eux, ils peuvent se consacrer à leur famille.

Je suis fondamentalement persuadée que redonner cette qualité de vie aux enseignants leur permet d'être beaucoup plus efficaces devant leurs élèves, moins angoissés également ce qui ne peut qu'amener ces élèves à travailler mieux et à mieux vivre l'école.

Pour ce qui est des animateurs, avoir une activité qui s'étale sur une après-midi entière, à partir du temps de restauration, ne peut que leur donner envie de s'y investir.

C'est une formule, j'en suis convaincue, qui ne peut qu'aider les petites communes à mettre en œuvre la réforme, car ils ont moins d'animateurs à recruter (on peut les faire tourner sur les écoles en ne libérant pas les mêmes après-midi), et surtout pourront en recruter plus facilement dans une formule de ce type.

Mais si nous sommes bien sur 4,5 jours, nous ne sommes que sur 7 ½ journées ! Notons qu'un rapport de la cour des comptes de 2010 signalait l'intérêt pour les enfants d'une telle organisation.

En conclusion, cette réforme est trop importante pour qu'elle soit prise à la légère en partie à cause d'un décret qui contraint beaucoup trop les temps (9 ½ journées n'admet aucune souplesse). Imposer des activités sur ¾ d'h ne permet pas de construire un projet en

partenariat avec l'école, la pause méridienne est faite pour se reposer, se relaxer, même si son allongement est le plus économique pour les collectivités, elle ne peut profiter à tous les enfants (voir Testu et Montagner, 1995). Par ailleurs s'il faut croire que l'attention des enfants est au mieux uniquement de 9h30 à 11h puis de 15h30 à 17h, les enseignants ont-ils repéré qu'il leur faudra travailler 288 jours pour faire les 864 h ?

Enfin quand il sera question de l'année, pensons aux effets différentiels sur notre bien-être des saisons, et considérons d'abord l'importance d'un rallongement de vacances en hiver. Intégrons les ponts d'avril et mai à des semaines de vacances plutôt que de démultiplier les ruptures sur cette période.

C'est tout cela qui permettra de parler de la réforme des temps de vie des enfants.

BIBLIOGRAPHIE :

Bachelard Gaston, *La dialectique de la durée*, Paris, PUF, 1970.

Caceres Benigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Edition du Seuil, 1964, 255 p.

Dupré, E. 1906, *Traité d'hygiène, Anthropologie, hygiène individuelle, éducation physique*, Paris, t. III

Debré, R. & Douady, D. , 1962, *La fatigue des écoliers français dans le système scolaire actuel*, Rapport au Conseil de la Recherche Pédagogique du 18-1-1962, IPN, Imprimerie Nationale.

Fraisse Paul, *Psychologie du temps*, Paris, PUF, 1975.

Frajerman, L. (2013) Les professeurs du primaire font quatre fois plus grève que le reste des salariés, In la Lettre de l'éducation, N° 766, 18 février 2013

Freinet Célestin FREINET, *Les invariants pédagogiques* (1964) in « Pour l'école du peuple », Paris, Maspéro, 1969

Leconte C. (2011) *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : quelle histoire !* PUS – Coll. Savoirs mieux

Montagner, H. et Testu, F. 1995 Rythmicités biologiques, comportementales et intellectuelles de l'élève au cours de la journée, *Pathologie Biologie*, 44, 519-533.

Reinberg, A., Vermeil G., Leconte-Lambert, C., Leconte, P., Montagner, H., Testu, F., Touitou, Y. : « Rythmes scolaires : le blocage des adultes », *Le Monde*, 20 octobre 1995

Vermeil G. (2001) *L'aménagement du temps des écoliers*. Les Cahiers pédagogiques, n° 399.

**ARTICLE PARU DANS LA REVUE « LE NOUVEL ÉDUCATEUR », NUMÉRO SPÉCIAL
REFONDATION DE L'ÉCOLE, AVRIL 2013**